

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT 2K

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT2K

Code du produit Aucun(e).

L'identifiant unique de C190-A084-300G-9M5M mofale

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du Durcisseur mélange

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de lamofakult AGsociété/entrepriseIm Buchfeld 20

8500 Frauenfeld mofakult.ch Tel. +41 52 730 05 30 www.mofakult.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

mofakult. Date de révision mo 04.05.2023

Version GHS 1

mofakult.ch

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT2K

GHS₁

Date d'impression 04.05.2023

1 / 14

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Dermale, Catégorie 4, H312 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1C, H314

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée, Catégorie 2, H373

Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique,

Effets narcotiques, Catégorie 3, H336 Liquides inflammables, Catégorie 3, H226

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage









Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires. mofakult.ch

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des mofakult.ch

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas

de malaise.

P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour

l'extinction.

P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Informations supplémentaires

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction

allergique.

Identificateur de produit

Xylol, No.-CAS 1330-20-7, No.-CE 215-535-7, No REACH 01-

2119488216-32-XXX

2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol, No.-CAS 90-72-2, No.-CE

202-013-9

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT2K

Date d'impression 04.05.2023

2 / 14

rheber des Dokuments bleibt der ursprünglic

2.3. Autres dangers Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Polyisocyanate formulé.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Xylol mofal	40% - 50% cult.ch	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Flam. Liq. 3 H226	NoCAS: 1330-20-7 NoCE: 215-535-7 NoIndex: 601-022-00-9 No REACH: 01- 2119488216-32-XXX
1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether	15% - 25%	STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 3 H226	NoCAS: 107-98-2 NoCE: 203-539-1 NoIndex: 603-064-00-3
n-butyl acetate	10% - 15%	STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 3 H226, EUH066	NoCAS: 123-86-4 NoCE: 204-658-1 NoIndex: 607-025-00-1
2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol	5% - 10%	Skin Corr. 1C H314, Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312	NoCAS: 90-72-2 NoCE: 202-013-9
Bis[(dimethylamino)methyl]phenol	1% - 2.5%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 of H319, Skin Irrit. 2 H315	NoCAS: 71074-89-0 NoCE: 275-162-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

> poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en Contact avec la peau

enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation

de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 5 minutes. Protéger l'oeil intact.

Consulter un ophtalmologiste.

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT2K

Date d'impression 04.05.2023

3 / 14

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inconfort non spécifique. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Consulter un médecin. Effets aigus anticipés: Sensation de brûlure superficielle. Vue brouillée. Apparence asthmatique. Faiblesse. Vertiges. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

De petites quantités qui pénètrent dans les poumons après avoir été avalées ou ultérieurement vomies peuvent provoquer un cedème pulmonaire ou une pneumonie. Surveillance ultérieure de la pneumonie et de l'œdème pulmonaire. Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les 12 heures suivant l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la akult.ch

poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

mofakult 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

Pour les secouristes

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Enlever toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Xylol (CAS 1330-20-7)

mofakult Switzerland - Biological Limit 2 g/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Methylhippuric

Values (BAT-Werte) acid

Switzerland - Occupational skin notation

Exposure Limits - Skin Notation

Switzerland - Occupational 100 ppm STEL [KZGW] Exposure Limits - STELs -440 mg/m3 STEL [KZGW]

(KZGWs)

Switzerland - Occupational 50 ppm TWA [MAK] Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 220 mg/m3 TWA [MAK]

EU - Occupational Exposure Possibility of significant uptake through the skin (pure)

(2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - Skin Notations

100 ppm STEL (pure) EU - Occupational Exposure 442 mg/m3 STEL (pure) (2000/39/EC) - First List of

Indicative Occupational Exposure

Limit Values - STELs

EU - Occupational Exposure 50 ppm TWA (pure) (2000/39/EC) - First List of 221 mg/m3 TWA (pure)

Indicative Occupational Exposure

Limit Values - TWAs

1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether (CAS 107-98-2)

Switzerland - Biological Limit 20 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: 1-

Values (BAT-Werte) Methoxypropanol-2

221.9 µmol/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: 1-

Methoxypropanol-2

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Occupational 200 ppm STEL [KZGW] Exposure Limits - STELs -720 mg/m3 STEL [KZGW]

(KZGWs)

Switzerland - Occupational 100 ppm TWA [MAK] Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 360 mg/m3 TWA [MAK]

EU - Occupational Exposure Possibility of significant uptake through the skin

(2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure

Limit Values - Skin Notations

EU - Occupational Exposure 150 ppm STEL (2000/39/EC) - First List of 568 mg/m3 STEL Indicative Occupational Exposure

Limit Values - STELs

EU - Occupational Exposure 100 ppm TWA (2000/39/EC) - First List of 375 mg/m3 TWA

Indicative Occupational Exposure

Limit Values - TWAs

n-butyl acetate (CAS 123-86-4)

Switzerland - Occupational Developmental Risk Group C Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

mofakult Switzerland - Occupational 150 ppm STEL [KZGW]

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS

2K -WEISS/ROT2K

Date d'impression 04.05.2023

6 / 14

Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) EU - Occupational Exposure (EU) 2019/1831 - Fifth List of Indicative

Occupational Exposure Limit

Values - STELs

mofakult EU - Occupational Exposure (EU) mo 241 mg/m3 TWA 2019/1831 - Fifth List of Indicative Occupational Exposure Limit

Values - TWAs

720 mg/m3 STEL [KZGW]

50 ppm TWA [MAK] of akult.ch 240 mg/m3 TWA [MAK]

723 mg/m3 STEL 150 ppm STEL

50 ppm TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre A.

Protection des mains

Gants en Nitrile. Temps de percée: > 4 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la mofakult.ch perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. mofakult.ch

Contrôle d'exposition de l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide.

Couleur

Incolore à brun clair

Odeur

De solvant.

Point de fusion/ point de

Non déterminé.

congélation:

120 °C

Point d'ébullition ou point initial / mofakult intervalle d'ébullition:

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS

2K -WEISS/ROT2K

Date d'impression 04.05.2023

7 / 14

Inflammabilité: Non déterminé. Limites inférieure et supérieure 1.1% - 20%

d'explosion: Olakult.ch

Point d'éclair: > 23°C

Température d'auto- Non déterminé.

inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé. **PH:** Non applicable.

mofakult. Viscosité cinématique: mo Non déterminé.

Solubilité: miscible (Les hydrocarbures)

pratiquement insoluble (Eau)

Coefficient de partage noctanol/eau (valeur log): Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité et/ou densité relative:

0.93 Non déterminé.

Densité de vapeur relative: Caractéristiques des particules:

Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les

Pas d'information disponible.

classes de danger physique

9.2.2 Autres caractéristiques de

Pas d'information disponible.

sécurité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Risque d'ignition.

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.

10.4. Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Xylol (CAS 1330-20-7)

Dermal LD50 Rabbit > 4350 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 29.08 mg/L 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 3500 mg/kg (JAPAN_GHS)

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT2K

Date d'impression 04.05.2023

8 / 14

eber des Dokuments bleibt der ursp

(CAS 107-98-2)

Dermal LD50 Rabbit = 13 g/kg (NLM_CIP)

Inhalation LC50 Rat > 7559 ppm 6 h(OECD_SIDS)
Oral LD50 Rat = 5000 mg/kg (JAPAN_GHS)

n-butyl acetate (CAS 123-86-4)

Dermal LD50 Rabbit > 17600 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 0.74 mg/L 4 h(ECHA) mo Oral LD50 Rat = 10768 mg/kg (NLM_CIP) fakult

2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol (CAS 90-72-2)

Dermal LD50 Rat = 1280 mg/kg (NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 1200 mg/kg (NLM_CIP)

Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Donnée non disponible.

Cancérogénicité Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction C

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

mofakult. Toxicité spécifique pour certains o organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

d'inhalation.

Danger par aspiration Donnée non disponible.

Expérience chez l'hommeDonnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Peut provoquer des effets perturbateur sur le système endocrinien.

Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s): xylène,

méthoxypropanol

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes

à long terme.

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT2K

Date d'impression 04.05.2023

9 / 14

ofakult.ch

Urheber des Dokuments bleibt der ursprünglich

Ecotoxicity - Freshwater Fish -LC50 96 h Pimephales promelas 13.4 mg/L [flow-through] (EPA)

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2.661 - 4.093 mg/L [static] (EPA) Acute Toxicity Data

LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 13.5 - 17.3 mg/L (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus 13.1 - 16.5 mg/L [flow-through]

LC50 96 h Lepomis macrochirus 19 mg/L (EPA)

LC50 96 h Lepomis macrochirus 7.711 - 9.591 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Pimephales promelas 23.53 - 29.97 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h Cyprinus carpio 780 mg/L [semi-static] (EPA)

LC50 96 h Cyprinus carpio >780 mg/L (IUCLID)

LC50 96 h Poecilia reticulata 30.26 - 40.75 mg/L [static] (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h water flea 3.82 mg/L

Toxicity Data LC50 48 h Gammarus lacustris 0.6 mg/L

1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether (CAS 107-98-2)

EU - Ecolabel (66/2010) -Readily biodegradable according to OECD guidelines.

Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation EU - Ecolabel (66/2010) -

The ingredient has not been tested.

Detergent Ingredient Database -

Anaerobic Degradation Ecotoxicity - Freshwater Fish -

LC50 96 h Pimephales promelas 20.8 g/L [static] (IUCLID)

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute

EC50 48 h Daphnia magna 23300 mg/L (IUCLID)

Toxicity Data

n-butyl acetate (CAS 123-86-4)

Ecotoxicity - Freshwater Algae -

EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 674.7 mg/L (IUCLID)

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Freshwater Fish -

LC50 96 h Lepomis macrochirus 100 mg/L [static] (EPA)

Acute Toxicity Data

LC50 96 h Pimephales promelas 17 - 19 mg/L [flow-through] (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.

mofakult 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit peut s'accumuler dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvBnofakult.ch

Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s): xylène,

méthoxypropanol

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Reconditonner ou éliminer comme des déchets spéciaux. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Code OMoD (Ordonnance sur les

mouvements de déchets): 08 01 11 [S].

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

UN 2924

14.2. Nom d'expédition des

Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Xylol, Methoxy-2-

propanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

3

Ш

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non.

mofakult, 14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments

de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID UN 2924.

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE,

CORROSIF, N.S.A. (Xylol, Methoxy-2-propanol).

Classe 3.

Groupe d'emballage III.

Etiquettes ADR/RID 3+8.

Code de classement FC.

Numéro d'identification du danger 38.

Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.

Catégorie de transport 3. It.ch

Code de restriction en tunnels (D/E).

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT2K

Date d'impression 04.05.2023

11 / 14

IMDG UN 2924.

Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID,

CORROSIVE, N.O.S. (Xylol, Methoxy-2-propanol).

Classe 3.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 3+8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-C.

Polluant marin: Non.

IATA UN 2924.

Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, corrosive,

n.o.s. (Xylol, Methoxy-2-propanol).

Classe 3.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 3+8.

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 354 (5 L).

Instruction d'emballage (LQ): Y342 (1 L).

Instructions de conditionnement (avion cargo): 365 (60 L).

Navigation fluviale ADN UN 2924.

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE,

CORROSIF, N.S.A. (Xylol, Methoxy-2-propanol).

Classe 3.

Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADN 3+8.
Code de classement FC.

Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires CPID (CH): 886528-60.

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE)

No. 1272/2008.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.

Classe de stockage 3.

Xylol (CAS 1330-20-7)

TEDX (The Endocrine Disruption

Present

Exchange) - Potential Endocrine

Disruptors

Switzerland - Air Pollution Control -

Category Class 2

Organic Substances - Gases,

Vapors or Particulates

Category Class 2

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT2K

Date d'impression 04.05.2023

12 / 14

Urheber des Dokuments bleibt der ursprüngliche

EU - European Pollutant Release
and Transfer Register (E-PRTR)
(166/2006) - Threshold Quantities

200 kg/yr TQ (water

total mass of Xylene: ortho-Xylene, meta-Xylene and para-Xylene

as BTEX)

total mass of Xylene: ortho-Xylene, meta-Xylene and para-Xylene

as BTEX)

EU - REACH (1907/2006) - Annex

XVII - Restrictions on Certain

mofakult Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Substances

UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to

Abuse

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant

Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1b -

Releases to Water

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant

Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1c -

Releases to Land UNECE - Kiev Protocol on Pollutant

Release and Transfer Registers

200 kg/yr TQ (land

Use restricted. See item 75. (C)

Present

Present

200 kg/yr (as BTEX

single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethylbenzene, Xylene) is

exceeded)

200 kg/yr (as BTEX

single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethylbenzene, Xylene) is

exceeded)

2000 kg/yr (as BTEX

single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the (PRTR) - Annex II - Column 2 sum parameter of Benzene, Toluene, Ethylbenzene, Xylene) is

> exceeded) 10000 kg/yr

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers

(PRTR) - Annex II - Column 3

1-methoxy-2-propanol; monopropylene glycol methyl ether (CAS 107-98-2)

Present

2909,4999

Present

Category Class 3

Present ([204-658-1])

Use restricted. See item 75.

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine

Disruptors

mofakult Switzerland - Volatile Organic

Compounds (VOCs) - Group I

EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Substances

n-butyl acetate (CAS 123-86-4)

Switzerland - Air Pollution Control -

Organic Substances - Gases,

Vapors or Particulates

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I

EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Intermediates

EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Substances

Present

2915.3300

2,4,6-tris(dimethylaminomethyl)phenol (CAS 90-72-2)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain

Dangerous Substances EU - REACH (1907/2006) - List of

Present

Registered Substances

15.2. Évaluation de la sécurité

Non demandé.

chimique

REAKTIONSMITTEL für KREEM WEISS 2K -WEISS/ROT2K

Date d'impression 04.05.2023

13 / 14

1272/2008 (GHS)

OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)

Procédure de classification

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de la contraction de

formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de

fabrication.

mofolault oh

bieibt der ursprungliche Herausgebe